



A Melun, le 06/11/2020

Monsieur le Directeur,

Vous convoquez ce vendredi 6 novembre 2020 un CTL sur la présentation des opérations « Nouveau Réseau de Proximité » 2021-2023, la relocalisation des services des Grandes métropoles et d'Île-de-France vers les territoires et la mise en œuvre des opérations « Nouveau Réseau de Proximité » au 1^{er} janvier 2021, alors que notre pays est en pleine crise sanitaire et ce depuis le mois de mars.

La crise sanitaire prend une nouvelle dimension puisque l'état d'urgence sanitaire est de nouveau instauré jusqu'au 31 janvier 2021 inclus. Le Président de la République, lors de son allocution du 28 octobre, a annoncé la mise en place d'un nouveau confinement à compter du 30 octobre.

Compte-tenu de cette situation et des annonces visant à tenir l'ensemble des réunions en audioconférence, l'intersyndicale vous a demandé, lors de l'audioconférence du 30 octobre 2020, de tenir cette instance en présentiel restreint. Vous avez réservé un accueil favorable à cette requête lors de cette même audioconférence.

En date du 3 novembre, les organisations syndicales ont reçu un courriel qui indiquait que, compte tenu de l'évolution de l'épidémie de Coronavirus et, suite aux recommandations données par les diverses instances centrales et le médecin de prévention, le CTL du 6 novembre se tiendrait uniquement sous forme d'audioconférence et que le format présentiel était réservé au cas où ni un report, ni un dispositif de visioconférence ou audioconférence, ne seraient possibles.

Nous avons pu constater lors des nombreuses audioconférences que celles-ci sont très limitées et génèrent de nombreuses difficultés (connexions difficiles, déconnexions fréquentes, propos inaudibles, difficultés lors des échanges entre participant·es ...).

Au vu de l'importance des sujets à l'ordre du jour de ce CTL (le Nouveau Réseau de Proximité et la relocalisation des services), mais aussi au regard du nombre de documents, tenir ce CTL en audioconférence ne permettrait pas d'avoir des échanges de qualité sur les sujets abordés.

En date du 4 novembre nous vous avons adressé une demande de report de ce CTL à une date qui permettant de le tenir en présentiel. Cette demande nous a été refusée.

L'intersyndicale de la DDFiP 77 refuse que l'étape CTL soit faite dans des conditions dégradées. La tenue de ce CTL et par conséquent la mise en place du NRP au 1/01/2021 dans le 77 ne constituent pas une priorité au regard de l'importance de la crise sanitaire actuelle. De plus, les conditions dans lesquelles vous proposez la tenue de ce CTL en audioconférence est un véritable mépris pour les agents et le dialogue social. Nous ne voulons pas que ce CTL devienne une simple chambre d'enregistrement avec un semblant de dialogue social. Comment la DGFIP n'est-elle pas en mesure de développer ne serait-ce que la visioconférence à l'heure où elle se veut précurseuse dans le domaine de la dématérialisation au niveau Fonction Publique ?

**Par conséquent, au regard de l'ordre du jour et de votre refus de tenir ce CTL en présentiel,
SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 77, CGT FINANCES PUBLIQUES 77, FO DGFIP 77,
CFDT FINANCES PUBLIQUES 77 ET CFTC DGFIP 77,
ont décidé de boycotter la 1ère convocation de ce CTL.**